24e feuillet

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt novembre an mil huit cent quarante-neuf, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Jean Joseph François Anthelme, âgé de Vingt trois ans, né à la Garde, département du Var, le Vingt Nov. mil huit cent vingt six, du mois de Novembre, profession de serrurier, domicilié à Toulon, département du Var, fils majeur de Joseph Germain Anthelme, profession de cultivateur, domicilié à Toulon, département du Var, et de Marie Anne Victoire Villon, ses parents et constituants d'une part.

Et demoiselle Marie Cyrille Christiste Langier, (célibataire) âgée de Vingt Cinq ans, née à la Garde, département du Var, le Vingt, du mois d'Avril, mil huit cent vingt quatre, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure, de Joseph Langier, profession de propriétaire agriculteur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Brunet, ses parents et constituants d'autre part.

N° 23

Anthelme
Jean Joseph François
Langier
Marie Cyrille Christiste

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par devant l'Officier de l'état civil de Toulon, les 2, et 9 par nous dans apposition les dimanche vingt huit octobre dernier et quatre novembre courant.

Acte de naissance du futur époux à trente Mars et trente, et certifier de non opposition faite par M. le Maire de Toulon.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V; livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Cyrille Christiste Langier et Marie Jean Joseph François Anthelme.

En présence de Jean Anthelme Bonnaud, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de trois ans, profession de serrurier, non parent ni allié des époux.

De Jean François Antoine Bottone, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de trois ans, profession de peintre, ami de l'époux.

De Jean Honoré Arnaud, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de Vingt sept ans, profession d'ébéniste, ami de l'époux.

Et de Jean Jean Baptiste Rebaud, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de Vingt neuf ans, profession d'ouvrier, ami de l'époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de l'Arrondissement de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, Maire les époux Devoirs les époux ainsi que le père de l'époux, les autres Comparants de ce requis ont déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Bonnaud — Bottone — Arnaud — Rebaud — Gaillard — Langier — Christiste — Anthelme — Langier

25e feuillet

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt neuf novembre an mil huit cent quarante-neuf, à quatre heures du soir

Acte de mariage de Jean Baptiste Cotafort, âgé de Trente Trois ans, né à Manosque, département des Basses Alpes, le Vingt du mois de mars mil huit cent vingt, profession de Cordonnier, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Pierre Antoine Cotafort en son vivant profession de Cordonnier, domicilié à Manosque, département des Basses Alpes, veuve de Marie Rose Dorset, et de Marie Anne Victoire Julien, ses parents et constituants d'une part.

Et demoiselle Marie Cyrille Julien, (célibataire) âgée de Vingt trois ans, née à la Garde, département du Var, le Dix du mois de février mil huit cent vingt deux, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Jacques Julien, profession de Cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Julien, ses parents et constituants d'autre part.

N° 24

Cotafort
Jean Baptiste
Julien
Marie Anne

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches vingt huit octobre dernier et quatre novembre courant.

Extrait de l'acte de naissance du futur époux délivré dans la mairie de Puget de Théniers, canton de Toulon, ainsi que le certificat de vie de son père.

Acte de naissance de la future épouse.

Consentement en forme donné au futur mariage par la mère de la future épouse en trente Mars à trente.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Anne Julien et Jean Baptiste Cotafort.

En présence de Jean Pierre Germain, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quinze ans, profession de Rentier, non parent ni allié des époux.

De Jean Jean Marie Aurran, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de Cinquante ans, profession d'ouvrier menuisier, non parent ni allié des époux.

De Jean Jean Cirade, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de Cinquante ans, profession de Propriétaire, non parent ni allié des époux.

Et de Jean Jean François Lamoudrin, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quinze ans, profession de menuisier, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de l'Arrondissement de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil; ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, après les époux Devoirs les époux ainsi que les parents de ce requis ont déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Lamoudrin — Aurran — Cirade — Gaillard — Lamoudrin — Cotafort — Julien